



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2023 - 31/12/2023
Version	2023.2
Statut - Nœud actuel	Envoyé - European Commission
Référence nationale	Consultation écrite du 12 au 23 juillet 2024
Date d'approbation par le comité de suivi	23/07/2024

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP041
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Lorraine
Période de programmation	2014 - 2022
Version	15.1
Numéro de la décision	C(2023)5849
Date de la décision	24/08/2023
Autorité de gestion	Région Grand Est
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	16
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	25
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	26
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	26
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	29
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	30
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	30
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	30
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	30
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	33
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	34
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	34
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	36
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	37
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	37
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	45
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	47
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	47
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	47
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	48
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	52

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	54
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	55
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	56
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	57
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	59
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	60
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	61
Annexe II	62
Documents	74

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			0,54	20,75	2,60
	2014-2022			0,32	12,30	
	2014-2021			0,17	6,53	
	2014-2020			0,07	2,69	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			9,00	7,50	120,00
	2014-2022			4,00	3,33	
	2014-2021			3,00	2,50	
	2014-2020			2,00	1,67	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			1 073,00	82,54	1 300,00
	2014-2022			1 073,00	82,54	
	2014-2021			1 073,00	82,54	
	2014-2020			1 073,00	82,54	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2023	18,63	147,41	12,32	97,48	12,64
		2014-2022	16,15	127,79	12,21	96,61	
		2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76	
		2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66	
		2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72	
		2014-2018	5,01	39,64			
		2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54	
		2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10	
		2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 589 299,48	138,48	714 291,78	62,24	1 147 687,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	89 164 139,30	93,33	59 279 556,33	62,05	95 531 315,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 674 688,52	105,26	956 160,70	37,63	2 541 146,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	93 428 127,30	94,16	60 950 008,81	61,43	99 220 148,00

Domaine prioritaire 2B

Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2023	12,16	118,42	12,16	118,42	10,27
		2014-2022	10,76	104,79	10,76	104,79	
		2014-2021	8,50	82,78	8,50	82,78	
		2014-2020	7,87	76,64	7,87	76,64	
		2014-2019	6,84	66,61	6,84	66,61	
		2014-2018	5,43	52,88	5,43	52,88	
		2014-2017	11,05	107,61	3,95	38,47	
		2014-2016	10,51	102,35	2,61	25,42	
		2014-2015	6,34	61,74	0,70	6,82	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	47 363 786,37	88,82	38 386 389,19	71,99	53 325 527,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	47 363 786,37	88,82	38 386 389,19	71,99	53 325 527,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2023			263,00	79,70	330,00
		2014-2022					
		2014-2021			207,00	62,73	
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	9 788 455,87	94,96	7 573 009,38	73,47	10 307 752,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 554 722,73	73,85	5 982 726,28	51,65	11 583 624,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	851 301,57	34,39			2 475 432,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	19 194 480,17	78,77	13 555 735,66	55,63	24 366 808,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2023					1,75
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2023			1,70	97,14	1,75
		2014-2022					
		2014-2021			1,30	74,29	
		2014-2020			1,03	58,86	
		2014-2019			0,78	44,57	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	30 708 296,75	56,15	25 996 692,83	47,53	54 693 796,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	30 708 296,75	56,15	25 996 692,83	47,53	54 693 796,00

Domaine prioritaire 3B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2023					0,00
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2023					30,00
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023					0,88
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023					0,88
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2023			0,03	3,39	0,88
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					

	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023			21,85	142,14	15,37
	2014-2022			20,58	133,88	
	2014-2021			18,47	120,15	
	2014-2020			15,58	101,35	
	2014-2019			15,37	99,98	
	2014-2018					
	2014-2017			6,35	41,31	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023			22,13	141,53	15,64
	2014-2022			20,83	133,22	
	2014-2021			18,68	119,47	
	2014-2020			15,74	100,67	
	2014-2019			15,60	99,77	
	2014-2018					
	2014-2017			6,52	41,70	
	2014-2016			0,05	0,32	
	2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2023			22,76	140,05	16,25
	2014-2022			21,42	131,81	
	2014-2021			19,28	118,64	
	2014-2020			16,35	100,61	
	2014-2019			16,17	99,50	
	2014-2018					
	2014-2017			7,29	44,86	

		2014-2016			4,96	30,52	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	6 266 820,54	96,03	4 878 055,82	74,75	6 525 646,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 800 876,40	99,70	1 325 008,14	73,35	1 806 339,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	88 837 973,31	91,87	83 064 416,81	85,90	96 702 316,94
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	93 431 245,25	151,27	69 457 995,92	112,46	61 764 109,42
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023					26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	297 290 263,23	110,70	271 637 772,00	101,15	268 549 936,96
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023					293 773,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	537 967 878,69	123,48	430 363 248,69	98,78	435 668 787,32

Domaine prioritaire 6B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023					175,00
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			5,35	7,97	67,14
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			44,86	100,00	44,86
	2014-2022			44,86	100,00	
	2014-2021			44,86	100,00	
	2014-2020			44,86	100,00	
	2014-2019			44,86	100,00	
	2014-2018			44,86	100,00	
	2014-2017			44,86	100,00	

		2014-2016			44,86	100,00	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 783,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	34 447 787,18	46,89	15 412 223,60	20,98	73 462 768,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 136 717,51	147,63	1 136 717,51	147,63	769 954,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	31 043 108,65	110,10	28 550 516,19	101,26	28 196 457,74
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	66 724 882,92	65,09	45 189 956,89	44,08	102 506 962,74

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1/ MISE EN OEUVRE EN 2023 DU PDR LORRAINE 2014-2022

1-1/Modification du PDR Lorraine 2014-2022

La modification du PDR en 2023 a porté sur des évolutions de certaines modalités d'intervention pour quelques dispositifs (notamment augmentation de certains plafonds de dépenses éligibles ou de taux d'aide publique) de manière à mieux accompagner les porteurs de projets.

Elle s'est également accompagnée de transferts de maquette vers les dispositifs affichant une augmentation des besoins.

1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année civile 2022

Le RAMO du PDR 2014-2022 Lorraine portant sur l'année civile 2022 a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Lorraine par consultation écrite du 11 au 23 juillet 2023 puis adressé à la Commission européenne le 24 juillet 2023 qui l'a approuvé en septembre 2023.

1-3/ Suivi du Cadre de performance

Les progrès dans la réalisation des objectifs du PDR Lorraine 2014-2022 à fin 2022 sont décrits dans le RAMO portant sur l'année civile 2022 et transmis à la Commission européenne en date du 13 juillet 2023.

1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31 décembre 2023 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2023, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2022, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Lorraine, ayant été atteint.

2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR LORRAINE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Lorraine aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après sur la base de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non.

Dépense publique totale engagée

Au 31 décembre 2023, le montant de la dépense publique totale engagée s'élève à 795M€ dont 508M€ de

FEADER.

La dépense publique totale engagée a bien progressé en 2023 passant de 720 M€ à fin 2022 à 795 M€ à fin 2023.

Le taux d'engagement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2023 a progressé de 16 points passant de 80% à fin 2022 à 96% à fin 2023.

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2023 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine qui contribuent également à répondre au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des dispositifs agricoles prioritaires qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les territoires. L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de dessertes et l'équipement des entreprises de travaux forestiers sur le DP 2C. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap naturel, des MAEC et de l'agriculture biologique pour répondre à la priorité 4.

L'engagement de l'année 2023 traduit également la poursuite de l'engagement des mesures en faveur de l'attractivité des territoires (Mesures 7.4, 7.5 et Leader) au titre de la priorité 6. L'engagement 2023 se formalise également par la programmation des mesures HSI GC bénéficiant de FEADER relance. Cette programmation du Feader relance bénéficie en particulier à la mesure 4.2A IAA, la mesure 7.4D en faveur des territoires et la mesure 8.6A pour les investissements des entreprises de travaux forestiers.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 159,98 M€ (contre 139,04 M€ à fin 2022)
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 30,70 M€ (contre 26,14 M€ à fin 2022)
- Priorité 4-environnement : 537,96 M€ (contre 504,28 M€ à fin 2022)
- Priorité 6-territoires : 66,72 M€ (contre 51,31 M€ à fin 2022)

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)

Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Lorraine, la dépense publique totale payée cumulée de 2014 à 2023 s'élève à 614 M€ dont 421,84 M€ de FEADER.

La dépense publique totale payée connaît une forte progression en 2023, passant de 526 M€ à 614 M€.

Au cours de l'année 2023, le taux de paiement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2023 a progressé de 9 points passant de 71 % à fin 2022 à 80 % à fin 2023. Cette progression concerne

toutes les Priorités 2, 3, 4 et 6.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 112,89 M€ (contre 92, 18 M€ à fin 2022)
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 25,99 M€ (contre 21,81 M€ à fin 2022)
- Priorité 4- environnement : 430,26 M€ (contre 377,72 M€ à fin 2022)
- Priorité 6- territoires : 45,18 M€ (contre 34,91 M€ à fin 2022)

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)

Commentaires par Priorités :

Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité est la Mesure 04 « Investissements physiques ». Les dispositifs liés à la modernisation des exploitations agricoles connaissent une forte dynamique sur le territoire depuis le lancement de la programmation. Le rythme de consommation des crédits FEADER est particulièrement soutenu, à tel point qu'ils ont très largement bénéficié du remaquetage effectué en 2020 de manière à ne pas freiner cette dynamique d'investissements.

Par ailleurs, les Mesure 1 et Mesure 16, de façon horizontale, concourent également à cette priorité lorsque l'objectif des formations dispensées ou lorsque la thématique des projets PEI relève de la stratégie et de la compétitivité des entreprises agricoles ou encore de la conduite des exploitations : productions animales ou productions végétales.

Le bilan au 31/12/2023 affiche un engagement de dépense publique totale de 93,42 M€, dont 53,09 M€ de FEADER.

A la même date, les paiements représentent, 60,95 M€ de dépenses publiques dont 38,37 M€ de FEADER,

Il est à souligner le vif succès des derniers AAP ouverts sur les dispositifs Agroéquipement

Depuis 2023, les nouveaux dossiers d'investissements de modernisation des bâtiments d'élevage sont pris

en charge par le FEADER RDR4.

o Domaine Prioritaire 2B « Faciliter l'entrée des exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvelles des générations » :

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité et la Mesure 06 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises ».

La sous-mesure 6.1 concernant l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et Prêts Bonifiés) concoure pleinement à ce domaine prioritaire qui vise à faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier conforter le renouvellement des générations.

Ainsi, au 31/12/2023 il contribue directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de près de 47,36 M€ dont 39,01 M€ de fonds FEADER seulement pour la DJA.

A la même date, les paiements représentent, 38,38 M€ de dépenses publiques dont 30,13 M€ de FEADER.

Remarque sur les données présentées par rapport aux précédents RAMO : les AG et l'ODR, réunis lors d'un Groupe de Travail Suivi et Évaluation (GTSE), ont fait le choix par souci de cohérence entre indicateurs caractérisant les exploitations DJA souscrites au titre du RDR3 et PB, de conserver un même numéro unique de dossier lorsque qu'un Jeune Agriculteur en est bénéficiaire. Dès lors en terme de suivi par rapport aux précédents exercices du RAMO, la distinction sur les dossiers DJA-PB réalisés, c'est-à-dire payés, n'est plus possible.

A partir de 2024, les projets d'installation de JA sont financés sur le FEADER RDR4

Domaine prioritaire 2C+) Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt

Ce DP souhaite conforter la filière-bois lorraine en renforçant sa structuration et en assurant le renouvellement forestier.

Le soutien pour les mesures forestières se prolonge essentiellement sur les mesures 4.3 pour la desserte forestière et les investissements des ETF.

Le premier dispositif vise les travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers et, en complément sous certaines conditions (notamment lorsque le massif ne dispose pas d'un accès direct à une voie de circulation) des travaux sur les chemins ruraux d'accès direct aux massifs.

Le second dispositif vise à l'équipement des Entreprises de travaux forestiers pour développer leur compétitivité dans le respect de l'environnement tout en favorisant les conditions de travail et la sécurité.

Un troisième dispositif forestier pour le soutien du potentiel productif des peuplements forestiers consolide les 2 précédentes mesures. Il vise à renforcer la valeur économique des peuplements existants afin d'être en mesure d'approvisionner les filières de transformation du bois d'œuvre en qualité et en quantité sur moyen et long terme.

Le quatrième dispositif qui a pour objectif de favoriser les actions d'animation pour une mobilisation durable du bois et de stimuler l'innovation vient compléter les aides FEADER en faveur de la ressource forestière lorraine. Le dispositif 16.7B: Stratégies locales de développement forestière complète donc cette offre. Dans un contexte local qui cumule diversité d'acteurs, haut niveau d'interdépendance entre les secteurs d'activités, et fort cloisonnement, l'objectif de la mesure est de stimuler l'innovation en favorisant l'émergence et l'inscription dans la durée d'actions concertées et collectives. Conformément aux besoins recensés, cette opération est mobilisée pour soutenir des actions d'animation et d'accompagnement pour une mobilisation durable et groupée de la ressource bois.

Le bilan au 31/12/2023 affiche un engagement de dépense publique totale de 19,19 M€, dont 14,72 M€ de FEADER.

A la même date, les paiements représentent, 13,55 M€ de dépenses publiques dont 9,98 M€ de FEADER.

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

o DP3A « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et les circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations professionnelles » :

Les industries agro-alimentaires transforment globalement les 2/3 de la matière première agricole. Leurs débouchés conditionnent ceux des agriculteurs. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité des secteurs de la transformation par un soutien financier aux projets des entreprises des secteurs concernés, notamment les filières lait, viande et céréales. Le PDR Lorraine y permet de concourir à cet objectif par le biais du dispositif 4.2A : Investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles dans les Industries Agro-Alimentaires (IAA)

Il vise ainsi l'amélioration de la pérennité et la capacité d'innovation des IAA. Le ciblage d'entreprises de taille modeste, ancrées dans le milieu rural agricole, permet de créer et/ou pérenniser des emplois, créer de la valeur ajoutée localement, permet de diversifier et élargir les marchés. Il cible notamment les projets de modernisation et de développement des entreprises par la valorisation des productions régionales.

Suite à la crise sanitaire, un plan Feader Relance a été mis en place et une enveloppe financière a été allouée pour les Industries Agro-Alimentaires

Le PDR lorraine œuvre également à la valorisation des produits agricoles en favorisant les investissements dans les exploitations agricoles par l'intermédiaire de son dispositif 4.2 B : Investissements matériels dans la transformation des produits fermiers.

Il s'intègre dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) et à soutenir les agriculteurs qui investissent dans le cadre du développement ou de la création d'atelier de transformation de produits de la ferme

Au 31/12/2023 la dépense publique totale engagée est de 30,70 M€, dont 24,78 M€ de FEADER. La

dépense publique totale payée est de 25,99 M€, dont 17,45 M€ de FEADER.

Les données présentées concernent spécifiquement le soutien aux industries agroalimentaires (TO 0402A) qui vise à moderniser les outils industriels afin d'augmenter la compétitivité des entreprises de ce secteur. Le TO 0402B vise quant à lui les agriculteurs ou leur groupement et leurs projets de transformation, de commercialisation et de vente à la ferme.

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les principales mesures mobilisées sur cette Priorité sont :

- o Mesure 07 et le TO 0706D "Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs"
- o Mesure 08 et le TO 0806B "Amélioration du peuplement forestier"
- o Mesure 10 « Agroenvironnement – climat »
- o Mesure 11 « Agriculture biologique »
- o Mesure 13 « Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou autres contraintes spécifiques » (ICHN)

Au 31/12/2023 la dépense publique totale engagée était de plus de 537,96 M€.

Dans le détail, à fin 2023, le niveau d'engagement et de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- o M10-MAEC : 83,06 M€ de dépense publique payée sur les 88,83 M€ de dépense publique engagée;
- o M11-AB : 93,43 M€ de dépenses publiques engagées dont 69,45 M€ sont d'ores et déjà payés;
- o M13-ICHN : 297,29 M€ de dépense publique engagée dont 271,63 M€ payés (engagement et paiement immédiat après correction le cas échéant)

En 2023, l'augmentation du niveau d'engagement de la Priorité 4 provient essentiellement de la fin des engagements des dossiers de la campagne PAC 2022 de la Mesure 10 MAEC et de la Mesure 11 agriculture biologique. Il s'agit de la dernière campagne PAC engagée sur le RDR3. A partir de la campagne PAC 2023, que ce soit pour les MAEC, l'agriculture biologique ou l'ICHN, le FEADER provient du RDR4.

Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

o DP6B « Promouvoir le développement local dans les zones rurales » :

Les mesures fléchées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

- o M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales et les sous-mesures :

0704 : Développement des services de base pour la population rurale

0706 : Patrimoine naturel et culturel

o M19 - LEADER

Les projets de ces différentes mesures contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale engagée de 66,72 M€ dont 40,20 M€ de FEADER.

Au 31/12/2023, le bilan satisfaisant des réalisations fait état de 45,18 M€ de dépense publique totale dont 22,22 M€ de FEADER

Cette Priorité fait l'objet d'une attention toute particulière de l'AG par la mise en place d'un plan d'actions visant à rattraper le retard de programmation grâce à une équipe renforcée et spécifiquement dédiée au développement local. Les GAL conservent l'animation des territoires et doivent contribuer au montage des projets du fait des nouvelles compétences acquises.

La dépense publique supplémentaire engagée et payée en 2023 concerne essentiellement les projets LEADER (TO 1902B-stratégies locales) et la M07 (TO 0704A – services).

En 2023, le DP 6B a fait l'objet d'un abondement de maquette FEADER essentiellement en faveur du TO 0704D « Soutien aux services de base en milieu rural » et de LEADER pour répondre aux forts besoins sur ce TO.

Le Priorité 6 est également dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour financer le TO 0704D soutien aux services de base en milieu rural afin de soutenir des projets permettant de développer des services à la population en zone rurale.

Sur le FEADER relance, l'année 2023 voit la poursuite des engagements démarrés en 2022 avec 4,1 M€ de FEADER supplémentaire engagé, et le démarrage des paiements.

Suivi des Indicateurs :

Domaine prioritaire 1A					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			0,54	20,75
	2014-2022			0,32	12,3
Domaine prioritaire 1B					

Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			9	7,5
	2014-2022			4	3,33
Domaine prioritaire 1C					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			1 073,00	82,54
	2014-2022			1 073,00	82,54
Domaine prioritaire 2A					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2023	18,63	147,41	12,32	97,48
	2014-2022	16,15	127,79	12,21	96,61
Domaine prioritaire 2B					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2023	12,16	118,42	12,16	118,42
	2014-2022	10,76	104,79	10,76	104,79
Domaine prioritaire 2C+					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)

		approuvés (le cas échéant)			
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2023			263	79,70
	2014-2022			235	71,21
Domaine prioritaire 3A					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2023			1,7	97,75
	2014-2022			1,5	87,84
Priorité P4					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023			21,85	142,14
	2014-2022			20,58	133,88
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023			22,13	141,53
	2014-2022			20,83	133,22
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2023			22,76	140,05
	2014-2022			21,42	131,81
Domaine prioritaire 6B					
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			44,86	100
	2014-2022			44,86	100

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

En 2023, aucune modification n'a été apportée à la section du PDR Feader Alsace.

Depuis la fusion des 3 régions au 1er Janvier 2016 – Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine- toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduits en commun, sous la coordination d'une Chargée de mission dédiée, rattachée au Pôle Suivi Evaluation du Feader au sein du Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation en 2023 se sont concentrées principalement sur : .

- Production du RAMO sur la mise en œuvre du **PDR Lorraine** sur l'année 2022. RAMO transmis à la Commission le 24 juillet 2023 à l'issue d'une consultation du Comité de Suivi du 11 au 23 juillet. Le RAMO a été accepté par la Commission, sans observations, le 28 août 2023.
- L'accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL est désormais achevé. Les GAL ont procédé à leur évaluation.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2022 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques, et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur

instruction (avant la phase d’instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l’AG (Pôles FEADER) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l’AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l’état d’avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l’édition de tableaux de suivi de l’état d’avancement de l’instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D’autres tableaux de bord permettent de suivre l’état d’avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d’un module ‘expert’ dans l’outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l’AG d’être autonome et réactive dans l’extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l’outil de gestion OSIRIS.

L’Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l’importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d’exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

Instrumentation OSIRIS :

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Lorraine 58 outils pour le Feader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d’un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 8 outils existants ont été modifiés en 2023.

L’AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

Outil spécifique d’appui au renseignement des RAMO : l’Observatoire du Développement Rural (ODR) :

L’Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l’INRAE, fournit des données que l’AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l’ODR procède par traitement des données brutes fournies par l’ASP et le Ministère de l’Agriculture. Les principales actions de l’ODR en 2023 sont :

- Production des données relatives aux mesures SIGC dont l’ICHN pour la production des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d’impact en vue de la préparation de l’évaluation exposé de 2026.

Groupes de travail mis en place au niveau national

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

En 2023 le GTSE s'est réuni le 2 fois en juin et novembre.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	./.
Auteur(s)	Auteur(s) SCEDR Lorraine et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
Intitulé	Rapport évaluation RAMO 2023 Lorraine
Résumé	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2023 établit un bilan pour l'année 2022 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Lorraine 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Lorraine.</p>
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/lor-ramo-2023-sur-2022.pdf

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

L'accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL

Les rapports d'évaluation ont été transmis à l'Autorité de Gestion. Ils viendront alimenter les travaux en lien avec l'évaluation Ex-Post.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	30/11/2023
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2023 sur l'exécution du Feader en 2022 dans le cadre du RAMO de juin 2023
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/lor-ramo-2023-sur-2022.pdf

Date / Période	30/11/2023
-----------------------	------------

Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2023
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/lor-resume-citoyen-ramo-2023-sur-2022.pdf

Date / Période	17/11/2023
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Réunion de ré-examen annuel du 17 Novembre 2023
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	En Visioconférence
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	http://x

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuel pour une optimisation de la fin de programmation – Réception des évaluations menées par les GAL
Suivi effectué	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Préparation de la mise en oeuvre du pan regional du PSN
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Organisation de l'Autorité de gestion

A la suite de la fusion des 3 anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016, Direction Europe et International (DEI) dédiée aux fonds européens et aux relations internationales.

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement de la Direction Europe et International (DEI) et de la Direction Régionale Développement Rural (DRDR) en une seule Direction Déléguée aux Fonds Européens (DFE).

La DFE était alors organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement coordinateur d'un fonds à l'échelle de la Région Grand Est. Chaque service était décliné en 3 Pôles, chacun é

Cette organisation a évolué en 2022 : pour le FEDER/FSE, avec une spécialisation de chaque site sur une ou plusieurs thématiques (Développement des territoires et Agriculture –Forêt). Cette organisation temporaire pour le FEADER devait être remplacée par une organisation unique sur le territoire et l'accueil des agents de l'Etat à partir de janvier 2023 dans le cadre d'un transfert de

Depuis le 1er novembre 2023, l'organisation de la DFE a été consolidée avec notamment la constitution, pour la Région Grand Est pour les programmations FEADER 2014-22 et 2023-27:

- Service FEADER Investissements Agricoles pour toutes les aides liées à la compétitivité des exploitations agricoles
- Service FEADER Agroalimentaire – Forêt pour les aides à l'investissement les dispositifs IAA, transferts de connaissances
- Service FEADER Développement Durable pour tous les soutiens liés au transfert de connaissance, l'innovation
- Service FEADER Installation pour les aides à l'installation en agriculture
- Service FEADER Territoires pour les services en milieu rural et LEADER.

Mouvement de personnels au cours de l'année 2023

A compter du 1er janvier 2023, le décroisement de la gestion du FEADER entre l'Etat et les Régions, décidé selon l'approche suivante : les mesures surfaciques (MAEC, agriculture biologique, ICHN...) sont de compétence de l'Etat ; installation ; MAEC non surfaciques ...) relèvent de la responsabilité des Régions.

Ce principe de décroisement est accompagné par un transfert des contreparties financières que l'Etat mettait à disposition au titre du transfert (théorique) de 33 ETP au titre des dispositifs FEADER.

Dans les faits, la Région Grand Est a accueilli 27 agents transférés à partir du 1er avril 2023, principalement dans les thématiques désormais à la charge complète de la Région (instruction à la Région dorénavant). Ces 27 agents comprennent 1 Chef de Service (Investissements agricole et Installation) à la Région.

Toutefois ce transfert de personnels ne permettant pas de couvrir la très forte volumétrie des dossiers transférés, la Région a recruté 10 vacataires pour compléter l'équipe.

A noter également que l'AG a recruté 10 vacataires (fin 2022 et début 2023) pour travailler sur les demandes de subvention.

1. Service FEADER investissements agricoles

Le Service Investissements Agricoles est particulièrement concerné par l'intégration de personnels transférés, accueillis sur les 3 sites principaux et dans 7 Maisons de Région.

Ses effectifs ont été complétés avec la création de 8 ETP supplémentaires (à pourvoir fin 2023) pour faire face aux millésimes 2022 et antérieurs, lancement des derniers appels à projets PCAE de la programmation 2014-2020.

A noter que le service a également instruit en parallèle les premiers appels à projets de la programmation 2021-2024.

En plus du volume d'activité, le contexte agricole tendu depuis début 2024 a également impacté le service : retard du lancement de nouveaux appels à projets et du traitement des dossiers de ceux déjà déposés, travail de simplification envers les exploitants et les monteurs de projets...

Lors de la consolidation de l'organigramme de la DFE en 2023, le Service a été structuré autour de 3 Pôles et 3 agents ont été recrutés (en 2023 et 2024). Cette augmentation du nombre d'encadrants permet d'apporter un management plus personnalisé.

2. Service FEADER Agroalimentaire Forêt

Le service Agroalimentaire Forêt a également accueilli quelques agents des DDT qui instruisaient, selon leur compétence, des dossiers de demande de titre forestier, une ressource forestière.

Toutefois, le transfert d'agent des services de l'Etat en charge des dossiers des mesures forestières, en plus de leur expertise, a permis de former sa nouvelle équipe.

Par ailleurs le recrutement de 4 ETP supplémentaires a été décidé en novembre 2023, les recrutements ont été effectués en janvier 2024.

Sur la thématique agroalimentaire, l'AG a pu s'appuyer en revanche sur 5 agents régionaux familiers de la région.

3. Service FEADER Développement Durable

Le Service n'a accueilli qu'un seul agent dans le cadre du transfert de l'Etat, localisé en Maison de Région de la région.

Au vu de la volumétrie des dossiers vivants transférés des DDT (notamment plus de 500 dossiers d'agents régionaux).

4 postes pérennes et 1 poste de renfort ont été nécessaires face à l'accroissement d'activité. À la fin 2023, le service était composé de 5 agents.

A noter que les dispositifs surfaciques des PDR 2014-22 (MAEC, Bio, ICHN) restent instruits par les services régionaux.

4. Service FEADER Installation

Le service FEADER Installation a accueilli un nombre important d'agents transférés des DDT suite à la Région. L'équipe est répartie sur 9 sites différents, les 3 sites principaux et 6 Maisons de Région.

2 500 dossiers de Dotation Jeune Agriculteur (DJA) de la programmation 2014-22, en cours de vie, ont été traités.

L'équipe initialement composée de 14 agents en janvier 2023 a dû s'adapter suite à 4 départs au cours de l'année.

Par ailleurs, lors de la consolidation de l'organigramme de la DFE en novembre 2023, il a été décidé de réduire le nombre de postes et d'activité et au manque de moyens transférés de l'Etat au vu de la volumétrie des dossiers à traiter. Le 31 décembre 2023.

Enfin, un poste d'adjoint au Chef de service a été créé compte-tenu de la nécessité de manager en multisites.

5. Service FEADER Territoires

C'est le seul service non impacté par le transfert d'agents de l'Etat. Toutefois il a connu également un accroissement d'activité.

L'année 2023 a été marquée par l'afflux et le traitement d'un volume important de demandes d'aide et de dossiers de demande de paiement des 32 GAL du Grand Est sur la période 2014-22.

En effet, en cette période de fin de programmation, de nombreux projets dont la réalisation s'est échelonnée ont généré un grand nombre de demandes de paiement à instruire. Parmi ces demandes, la plupart concernait des porteurs de projets sociaux et agricoles.

Par ailleurs, afin d'accélérer l'instruction des 540 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets FEADER intégrant 11 collègues d'autres pôles/services FEADER (à 100 % de leur temps de travail ou en partie collectif, la majorité des dossiers a été programmée, et seule une cinquantaine de dossiers restait à programmer.

Enfin, les 35 GAL 2023-27 ont été sélectionnés en 2023.

Pour faire face à cet accroissement d'activité, 3 postes de renfort ont été pourvus en septembre 2023 et ont permis de maintenir un bon niveau de service.

Le Service a également été structuré autour de 2 Pôles : Pôle LEADER et Pôle Services. Une cheffe de Service Territoires.

La révision des PDR en 2023

L'AG a été mobilisée en 2023 par la modification des trois PDR du Grand Est.

La modification du PDR en 2023 a porté sur des évolutions de certaines modalités d'intervention pour quelque (partenariat public) de manière à mieux accompagner les porteurs de projets.

Elle s'est également accompagnée de transferts de maquette vers les dispositifs affichant une augmentation de

Mise en oeuvre opérationnelle des programmes au cours de l'année 2023

Suivi des maquettes des PDR

Dans cette période de fin de programmation, le suivi des maquettes des 3 PDR nécessite un travail plus réguli

2 chargés de missions transversaux ont pour mission de consolider les données chiffrées des PDR en coordina
appréhender au mieux la fin de programmation.

Ce pilotage est fait en transversalité et en partenariat avec les Directions de la Région concernées (Economie

Réunions de coordination

Pour rappel, les réunions de coordinations mensuelles organisées par l'Autorité de gestion avec les services d
DRAAF, la Direction de l'Economie et du Vivant de la Région Grand Est et de l'ASP.

Pour fluidifier l'information sur le périmètre du Grand Est, l'AG a poursuivi en 2023 plusieurs moments d'éc
et des autres). Ces réunions permettent notamment d'aborder des questions relatives aux notes de procédures,
programmation, comités de suivi, points de calendriers ...

Enfin des réunions de coordination avec l'ASP ont lieu chaque semaine avec les encadrants des services FEA
réglementaires.

Comités régionaux de programmation FEADER de chaque PDR du Grand Est :

L'ensemble des dossiers instruits par les services FEADER est soumis à l'approbation du Comité régional de
fonction des besoins. La plupart des dossiers présentés ont déjà été examinés en comité technique thématique
comité technique et valide l'instruction et la sélection des projets.

En 2023, le CRP FEADER de chaque PDR a été consulté, selon les PDR, entre 7 et 10 fois par écrit et s'est re

Comités de suivi des programmes européens pour chacun des 3 PDR du Grand Est :

Le comité de suivi de chaque PDR se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie écrite, pou

En 2023, le comité de suivi des programmes européens de chaque PDR a été consulté 1 fois pour le FEADER
2022, modification de 2 grilles de sélection, approbation des modifications des PDR Alsace, Champagne-Ard

L'année 2023 a vu également l'installation du Comité de suivi FEADER 2023-27 qui s'est réuni le 28 mars 2

Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :

Le 17 novembre 2023 s'est tenue en distanciel la réunion de réexamen annuelle commune aux 3 PDR du Grand Est (UE) n° 1303/2013.

L'AG a organisé pour ses deux référents auprès de la Commission, une journée de visites de projets FEADER

- *Brasserie La Tuilerie à Augny (M4.2 PDR Lorraine, avec une aide FEADER de 0,4M€)*

Brasserie artisanale installée à Metz depuis 2018 qui produit des bières artisanales et des boissons à l'aide de matériel performant et permettant une plus grande production (salle à brasser, fermenteurs, embouteillage isobariométrique) et d'un déménagement dans un bâtiment plus grand déjà identifié, un bâtiment de production conjointement à d'autres bâtiments s'inscrit dans le PAT (Projet Alimentaire Territorial) de l'Eurométropole de Metz.

- *PHILEOL France à Augny (M4.2 PDR Lorraine, avec une aide FEADER de 0,2M€)*

Le projet (0,5M€) consiste en l'acquisition de matériels et l'agrandissement d'une unité de trituration d'huiles végétales fabriquées à partir de graines et d'huiles végétales. Le projet s'inscrit dans le PAT (Projet Alimentaire Territorial) de l'Eurométropole de Metz.

- *3 projets de la Communauté de communes Mad et Moselle à Mars-la-Tour (M7 du PDR Lorraine)*

Un aménagement d'une médiathèque (aide FEADER de 41 000€), une Maison de Santé Pluriprofessionnelles du secteur, et plus particulièrement une étude concernant le maintien de l'offre de soins associant notamment l'Alimentaire et les usages.

Enfin, l'AG a participé à la réunion annuelle des Autorités de gestion organisée à Bruxelles par la Commission européenne.

Mise en œuvre opérationnelle au sein de chaque service au cours de l'année 2023 :

1. Service FEADER Investissements agricoles

Le Service a connu une activité très dense sur les dispositifs des 3 PDR 2014-22 avec le lancement des dernières opérations de paiements.

A noter que le service a également instruit en parallèle les premiers appels à projets de la programmation 2023-27.

Au total, en 2023 et tout début 2024, ce sont plus de 3300 demandes d'aides (plus de deux fois le volume annuel de 2022) pour un montant de près de 70M€ d'aide, dont 40M€ de FEADER (22M€ pour 14-22 et 18M€ pour 23-27) qui ont été attribués aux bénéficiaires.

Près de 3 000 dossiers de la programmation 2014-22 restent encore à solder d'ici juin 2025 (dont 2400 déposés par des bénéficiaires, mais reste tributaire de projets qui parfois peinent à se terminer (difficultés économiques des entreprises)).

2. Service FEADER Agroalimentaire Forêt

Les mesures gérées par le service sont réparties en 2 catégories : les mesures en faveur de la transform
7 agents gèrent et instruisent les dossiers de la sous-mesure 0402 et 5 agents des sous-mesures 0403 et

Des réunions de services et des suivi d'activités à rythme très rapproché et régulier permettent de mes
ainsi que la montée en compétences des agents recrutés. Elles sont également renforcées par des réu
Région.

3. Service FEADER Développement Durable

Le Service a en charge 13 dispositifs 2023-27 et mesures 2014-22 liés au développement durable dans

- Transfert de connaissances : Formation, Conseil, Innovation
- Investissements : Peuplements forestiers productif et nonproductif, ainsi que l'agroforesterie
- MAEC : API, PRM, PRMA et Transition des Pratiques
- Et Natura 2000 dans le cadre de la clôture de la programmation 2014-22.

Un travail en équipe fin d'année 2022 a permis de formaliser une organisation en interne en groupes thématiq
dossiers 2014-2022 à gérer avec le lancement d'un nouvel appel à projets Agroforesterie 2014-22 et des disp
2023 sur le dispositif MAEC Transition des pratiques.

Des revues de projets hebdomadaires permettent des moments d'arbitrage tout en assurant un suivi fin et régu

En parallèle, les missions dévolues aux chargés de mission différant de celles attribuées aux contrôleurs de fo
se trouvent en amont et en aval du traitement des dossiers (complétude, supervision, ...) et les chargés de mis

4. Service FEADER Installation

Le dispositif DJA 2014-22, dispositif avec dépôt au fil de l'eau, a connu une fin des dépôts au 15 septembre 2
durée de vie minimale de 5 ans entre le dépôt de la demande d'aide, 4 ans d'engagement et le dépôt du solde

Par ailleurs, sur la programmation 2023-27, le service a en charge les 2 dispositifs pour les aides à l'installati
durée de vie minimale de 5 ans) avec un dépôt au fil de l'eau jusqu'en 2027.

L'enjeu lors de la constitution d'équipe multisites en janvier 2023 a été de créer un collectif à distance pour d
encadrant de proximité historiquement sur site. La première priorité, en plus de la poursuite d'instruction, a été

Cela s'est également fait en lien avec les 9 chambres d'agricultures en charge de la préinstruction des dossiers
public.

Pour partager au mieux et créer l'unité à distance, en plus des outils numériques mobilisés, des réunions heb
fonctionnement et d'anticiper les périodes de fortes activités. Les agents peuvent se retrouver en présentiel lo
de la DFE.

La supervision fait partie des missions importantes du service, la thématique étant à enjeu fort, ne laissant que assurer un traitement au plus fluide, la supervision est depuis l'automne 2023 répartie entre 5 agents : le chef au besoin pour partager les sujets entre superviseurs.

5. Service FEADER Territoires

Depuis novembre 2023, le service est organisé en deux Pôles : un Pôle « Services ruraux » qui gère les mesures « LEADER » qui gère le programme LEADER mis en œuvre par les 32 GAL du Grand Est.

Au sein du Pôle « Services ruraux », chaque chargé de mission se voit affecter un nombre de dossiers dont il est mobilisés pour l'élaboration des dispositifs, appels à projets ou encore dans la réalisation de missions transversales.

Au sein du Pôle « LEADER », chaque chargé de mission est référent de plusieurs GAL et assure l'instruction et également la complétude des dossiers à réception des demandes et rédigent les actes d'engagement juridique. Une cellule spécifiquement dédiée à assurer les missions transversales et le suivi global des GAL (rédaction des appels à projets financiers...)

Une réunion de service tous les 15 jours, ainsi qu'une réunion de pôle et des points hebdomadaires permettent de mettre en œuvre des dispositifs.

Concernant LEADER, une « clause de revoyure » fixant des objectifs chiffrés à atteindre par chaque GAL, la consommation des maquettes et d'identifier les éventuels reliquats afin de les affecter à d'autres projets.

En parallèle du travail sur la programmation 2014-22, le service a également sélectionné les 35 GAL de

Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions et groupes de travail mis en place au niveau national par les Services et de Paiement et/ou Régions de France. Ces réunions et groupes de travail permettent d'obtenir de l'expertise.

Par ailleurs l'AG a proposé plusieurs modules de formations à ses agents. Un certain nombre de formations transversales (marchés publics...), d'autres sont des formations spécifiques et thématiques pour les nouveaux arrivants et pour les agents expérimentés.

Les formations sont établies en fonction des besoins recensés par les chefs de services et leurs agents. Elles sont mises en place en fonction des disponibilités des agents.

Au cours de l'année 2023 il a été mis en place les formations suivantes en vue de la programmation 2023-27 :

- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Démonstration du nouveau système d'information
- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Module Référents (2 sessions de 1 jour)
- Euro-Pac (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Accompagnement au Paramétrage (1 session de 1 jour)
- Euro-Pac (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Module Administrateur et référents (1 session de 1 jour)
- Sensibilisation SSI et RGPD (1 session)
- Osiris : Initiation (2 sessions de 2 jours)

En lien avec le service Formation de la Région Grand Est :

- Commande publique : module initiation (1 session)
- Commande Publique : module approfondissement (3 sessions de 2 jours)
- Aides d'Etat : module initiation (3 sessions de 1 jour)
- Aides d'Etat : module Perfectionnement (4 sessions)
- Lutte anti-fraude : Initiation (3 sessions ½ journée)
- Comptabilité Privé : Initiation (1 sessions de 2 jours)

Et avec les services de l'ASP où les agents des GAL peuvent être intégrés :

- Commande Publique (2 sessions de 2 jours)
- Aides d'Etat (2 sessions de 2 jours)

Au total, ce sont 189 agents des services FEADER qui ont pu bénéficier de ces formations.

Dans le même temps, de nombreuses formations ont été organisées pour former les nouveaux arrivants au sein des GAL. Ses formations sont dispensées en interne par des agents chevronnés, avec des modules de 1 à 2 jours, en petit groupe.

Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des dépenses

Dans un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion suit et participe aux différents groupes de travail :

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSIGC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentant la certification des comptes des organismes payeurs. L'Autorité de gestion participe activement à l'élaboration de recommandations et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans les GAL.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles" (COMOP A&C) de l'AG (MASA), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage sont envoyées au ministère, où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Elles sont également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs.

Dispositif de contrôle interne :

En 2024, l'AG a poursuivi ses travaux de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne FEADER, mutualisé avec les autres GAL, conformément aux dispositions prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites.

Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer l'efficacité.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place.

service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe.

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (travail de l'AG sur la mise à jour de la cartographie et sa déclinaison appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en oeuvre).

En 2022, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide.

En 2023, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide.

En 2024, le pôle s'est concentré sur la rédaction du dispositif de gestion et de contrôle en prévision du RDR4. L'assistance réglementaire a également pris une place importante. De plus, ont été lancées les premières campagnes.

On notera par ailleurs que la Délégation aux Fonds Européens s'est doté, à compter de l'année 2021, au sein de l'appui des Services FEADER.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Assistance lorsqu'ils sont susceptibles de concerner les PDR régionaux, les risques identifiés dans ces deux documents sont :

Manuel de procédures

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou nationales. Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations, ou spécifiques à un type d'opération ou tous les PDR du Grand Est. Elles sont régulièrement mises à jour.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT jusqu'en 2022 et GDR).

Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs notes ont été publiées et/ou mises à jour par l'AG en 2023.

A noter également que l'AG a mis en place des rapports d'instruction des demandes d'aide et des demandes de contrôle. Les rapports d'instruction sont également un outil d'aide à l'instruction pour les agents et les nouveaux.

La communication :

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble du Service de Pilotage de la Délégation aux Fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage et le Service de Contrôle.

Les actions de communication sont décrites dans une autre rubrique du RAMO.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotations financières totales du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
--	---	--	---

Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00	64,79	60,03
---	----------------	-------	-------

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Entre 2020 et 2023, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Elles privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Le Réseau Rural est hébergé au sein du service Planification, Gouvernance, Ingénierie et Innovation Territoriales de la Direction de la Cohésion des Territoires jusqu'en décembre 2023. Deux nouvelles animatrices localisées à Strasbourg poursuivent cette dynamique en 2024 depuis le rattachement du Réseau Rural et Agricole régional à la Délégation aux fonds européens.

L'année 2023 a été axée sur l'accompagnement de fin de programmation pour les GAL et l'organisation de webinaires et rencontres thématiques.

Le RRGE a travaillé à une valorisation et une augmentation de la visibilité des projets ainsi qu'un approfondissement du travail transversal entre directions-métiers et en partenariat avec les douze Maisons de Région.

L'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 avec l'appui de Citoyens et Territoires. Une synthèse de cette démarche a été rédigée en 2023 afin d'en tirer des enseignements. Le Réseau Rural a également appuyé l'Autorité de Gestion dans l'analyse des candidatures.

Le Réseau a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI en réalisant un livret des résultats du travail de 3 années des 9 GO du Grand Est. Au niveau national, le Réseau Rural est membre du Groupe de Travail PEI.

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, de publication d'une newsletter dédiée aux ruralités (6/an) qui comprend aujourd'hui plus de 600 abonnés.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A

Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)

Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des trente-deux Groupes d'Action Locale (GAL) du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Journée atelier « Echanges de pratiques/recherche de solutions »** co-organisée avec Citoyens & Territoires dans le cadre de l'accompagnement des GAL pour la nouvelle programmation (printemps 2023)
- **Projections débat : « Femmes et agriculture » avec la projection du documentaire « Croquantes »** - à Vieux-Thann (16/06 - 60 participants)
- **Participation au projet « Jeunes du Massif des Vosges – Bouge ton territoire »** 3 samedis - (en partenariat avec la Direction de la Jeunesse Régionale)
- **2 rencontres organisées avec les directeurs de Pays et PETR du Grand Est co-organisé avec Citoyens & Territoires** (02/02 et 14/09 à Tomblaine). Ateliers sur les thématiques ingénierie, ruralités, territoires
- **Rendez-vous thématiques sur l'évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires - rendez-vous thématiques selon la manière dont est menée l'évaluation (en interne / externe / par un stagiaire) ;

MAIS AUSSI...

- **Publications réalisées par le RRG** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER et en milieu rural, offres d'emploi, Appels à Projets...

Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)

Cibles : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Leader Tour :** deux LEADER Tour organisés et animés (visite de projets LEADER avec rencontre des porteurs) : sur le GAL du Terres de Lorraine (30/06 – 30 participants) et le GAL du Lunevillois (05/09 – 42 participants) pour 12 projets LEADER visités au total ;
- **EducTour :** participation et valorisation du projet de coopération « Evaluation » : Brie et Champagne, Pays Vitryat, Saint Dizier Der et Marne (18/04 – environ 30 participants)

MAIS AUSSI...

- **Participation à divers échanges pour faire connaître le RRGE et le FEADER et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes**

OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v) et identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural

Cibles : toutes les parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural et Agricole Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions techniques** sur l'Appel à Candidatures LEADER ;
- **Analyse et notation** des 35 candidatures LEADER suite à l'Appel à Candidatures ;
- Poursuite de la démarche d'accompagnement sur l'**évaluation** LEADER avec l'association Citoyens & Territoires. Un tableau de suivi et recensement de l'avancée de chaque GAL complété ;
- **Webinaire présentation des financements alternatifs GAL et présentation des dispositifs régionaux :** co-organisé avec Citoyens & Territoires le 09/03 et le 20/04 - 50 participants et 40 vues en replay)
- **Rencontre régionale Tiers-Lieux Grand Est** organisé en partenariat avec le Réseau des Tiers-Lieux en Grand Est (le 01/12 – 100 participants). Animation de la table ronde « développement territorial » et présentation du Réseau Rural et de ses outils

OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES

BENEFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C

Type d'activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

À ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Poursuite de la démarche LoGAL** de mars à octobre : recensement et valorisation des projets LEADER et des territoires GAL. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Trois GAL visités en 2023 soit 14 vidéos publiées, 1 298 vues au total et 8 articles-photos publiés.
- **Alimentation de la chaîne YouTube du Réseau Rural Grand Est** : 17 vidéos mises en ligne en 2023, 2,9k vues en 2023, +10 abonnés, 123,5 heures de visionnage.
- **Rencontres thématiques « La place de la femme en milieu rural »** - 1ere rencontre le 01/03 à l'Hôtel de Région de Châlons - co-organisation avec Citoyens et Territoires et de la Fédération régionale MFR – 80 participants/ 2ème rencontre le 24/05 à Saint Dié des Vosges - co-organisation avec Citoyens et Territoires, Fédération régionale MFR et réseau Femmes des territoires Hautes Vosges – 100 participants/3ème rencontre le 24/11 – 80 participants

MAIS AUSSI :

- **Popularité de la newsletter "Ruralités"** : plus de 600 destinataires inscrits ;
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne hebdomadaire de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE;
- **Rédaction des fiches identité des 35 GAL pour la programmation 2023-2027**
- **Tenue d'un stand** pour les événements de lancement des fonds européens en lien avec la Délégation aux fonds européens qui a réuni plus de 300 participants ;

Type d'activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement

rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- **Participation** lors de l'Assemblée Générale du Réseau National Agricultures et Ruralités les 13 et 14 décembre **et intervention en plénière pour illustrer les actions menées à l'échelle régionale**

MAIS AUSSI...

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** et partage par le Réseau Rural Français sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE ;
- **Distribution** des revues du Réseau Rural Français et de l'European Network for Rural Development auprès de nos partenaires et lors d'évènements ;

OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX
ART. 54 (2) D

Type d'activité : Identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural et offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation)
Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

Actions réalisées en 2023 :

FAITS MARQUANTS :

- Poursuite du travail de **mise en réseau des GO PEI** : partage de publications sur SLACK, participation aux COPIL, recensement des besoins et attentes des GO-PEI ;
- Réalisation d'un **livret de communication** sur les résultats des GO (avec focus méthodologie et animation) – en juillet 2023 en version papier et web ;

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER et autres ;
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national ;
- Publication hebdomadaire d'informations sur la page du Réseau : offre d'emploi, article de valorisation de projet, information de séminaire/webinaire en lien avec le sujet des ruralités ;
- Présentation du Réseau Rural, de ses activités et du FEADER lors d'événements régionaux, nationaux et européens ;

2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2023

Un accent particulier a été mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

Les sites internet :

- L'animation du site beeurope.grandest.fr :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2022, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci. En 2023, le site a enregistré 19 475 visites.

Les réseaux sociaux de la Délégation aux fonds européens :

- **La page Facebook** Be Europe en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/BeEuropeenGE/>
- **Ce réseau social a été complété pour élargir le public cible par la création d'un compte LinkedIn** qui présente le même nombre de publication que le compte FB à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/be-europe-en-grand-est/>. Elle comptabilisait 1 000 abonnés au 31 décembre 2023.
- **La chaîne You Tube** <https://www.youtube.com/@beeuropeengrandest/> de la DFE a également pour objectif de faire connaître l'action de l'Union Européenne sur le territoire de la Région Grand Est.

En 2023, 6 vidéos ont été publiées ou créées. La chaîne enregistre 2 059 vues (soit 73 heures de visionnages) et 12 abonnés supplémentaires sur l'année 2023.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			0,54	20,75	2,60
		2014-2022			0,32	12,30	
		2014-2021			0,17	6,53	
		2014-2020			0,07	2,69	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			9,00	7,50	120,00
		2014-2022			4,00	3,33	
		2014-2021			3,00	2,50	
		2014-2020			2,00	1,67	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			1 073,00	82,54	1 300,00
		2014-2022			1 073,00	82,54	
		2014-2021			1 073,00	82,54	
		2014-2020			1 073,00	82,54	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2023	18,63	147,41	12,32	97,48	12,64
		2014-2022	16,15	127,79	12,21	96,61	
		2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76	
		2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66	
		2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72	
		2014-2018	5,01	39,64			
		2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54	
		2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10	
		2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	93 428 127,30	94,16	60 950 008,81	61,43	99 220 148,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 589 299,48	138,48	714 291,78	62,24	1 147 687,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			714 291,78	74,41	960 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2023			1 073,00	82,54	1 300,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	89 164 139,30	93,33	59 279 556,33	62,05	95 531 315,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			204 294 679,60	77,21	264 597 669,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			59 279 556,33	62,05	95 531 315,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			2 358,00	147,38	1 600,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 674 688,52	105,26	956 160,70	37,63	2 541 146,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2023	12,16	118,42	12,16	118,42	10,27
		2014-2022	10,76	104,79	10,76	104,79	
		2014-2021	8,50	82,78	8,50	82,78	
		2014-2020	7,87	76,64	7,87	76,64	
		2014-2019	6,84	66,61	6,84	66,61	
		2014-2018	5,43	52,88	5,43	52,88	
		2014-2017	11,05	107,61	3,95	38,47	
		2014-2016	10,51	102,35	2,61	25,42	
		2014-2015	6,34	61,74	0,70	6,82	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	47 363 786,37	88,82	38 386 389,19	71,99	53 325 527,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	47 363 786,37	88,82	38 386 389,19	71,99	53 325 527,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			176 346 258,00	58,78	300 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			38 386 389,19	71,99	53 325 527,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			1 539,00	146,57	1 050,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023					8,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2023			263,00	79,70	330,00
		2014-2022					
		2014-2021			207,00	62,73	
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	19 194 480,17	78,77	13 555 735,66	55,63	24 366 808,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	9 788 455,87	94,96	7 573 009,38	73,47	10 307 752,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			11 828 170,07	45,90	25 769 380,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 554 722,73	73,85	5 982 726,28	51,65	11 583 624,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			5 982 726,28	51,65	11 583 624,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	851 301,57	34,39			2 475 432,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2023					1,75	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2023				1,70	97,14	1,75
		2014-2022						
		2014-2021				1,30	74,29	
		2014-2020				1,03	58,86	
		2014-2019				0,78	44,57	
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	30 708 296,75	56,15	25 996 692,83	47,53	54 693 796,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	30 708 296,75	56,15	25 996 692,83	47,53	54 693 796,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			131 597 971,30	96,24	136 734 490,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			233,00	125,95	185,00	

Domaine prioritaire 3B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2023					0,00	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2023						30,00
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023					0,88	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023						0,88
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2023				0,03	3,39	0,88
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023				21,85	142,14	15,37
		2014-2022				20,58	133,88	
		2014-2021				18,47	120,15	
		2014-2020				15,58	101,35	
		2014-2019				15,37	99,98	
		2014-2018						
		2014-2017				6,35	41,31	
2014-2016								
2014-2015								

	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023			22,13	141,53	15,64
		2014-2022			20,83	133,22	
		2014-2021			18,68	119,47	
		2014-2020			15,74	100,67	
		2014-2019			15,60	99,77	
		2014-2018					
		2014-2017			6,52	41,70	
		2014-2016			0,05	0,32	
	2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2023			22,76	140,05	16,25
		2014-2022			21,42	131,81	
		2014-2021			19,28	118,64	
		2014-2020			16,35	100,61	
		2014-2019			16,17	99,50	
		2014-2018					
		2014-2017			7,29	44,86	
2014-2016				4,96	30,52		
2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	537 967 878,69	123,48	430 363 248,69	98,78	435 668 787,32
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	6 266 820,54	96,03	4 878 055,82	74,75	6 525 646,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 800 876,40	99,70	1 325 008,14	73,35	1 806 339,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			0,00	0,00	1 374 950,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			878 032,59	91,69	957 629,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			22,00	19,64	112,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			304,14	13,22	2 300,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			446 975,55	52,67	848 710,00
M10	O1 - Total des dépenses	2014-2023	88 837 973,31	91,87	83 064 416,81	85,90	96 702 316,94

	publiques						
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			101 848,15	58,86	173 040,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	93 431 245,25	151,27	69 457 995,92	112,46	61 764 109,42
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			41 526,22	81,17	51 160,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			605,57	1,88	32 253,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023					26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023					1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023					1,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	297 290 263,23	110,70	271 637 772,00	101,15	268 549 936,96
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023					28 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			593,77	0,14	410 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			1 874,64	3,12	60 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023					293 773,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023					175,00	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				5,35	7,97	67,14
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				44,86	100,00	44,86
		2014-2022				44,86	100,00	
		2014-2021				44,86	100,00	
		2014-2020				44,86	100,00	
		2014-2019				44,86	100,00	
		2014-2018				44,86	100,00	
		2014-2017				44,86	100,00	
		2014-2016				44,86	100,00	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	66 724 882,92	65,09	45 189 956,89	44,08	102 506 962,74	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 783,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			571 209,65	293,74	194 458,00	
M07	O1 - Total des dépenses	2014-2023	34 447 787,18	46,89	15 412 223,60	20,98	73 462 768,00	

	publiques						
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2023			126 000,00	7,97	1 581 455,00
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			59,00	84,29	70,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			2,00	10,00	20,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023					5,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 136 717,51	147,63	1 136 717,51	147,63	769 954,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	31 043 108,65	110,10	28 550 516,19	101,26	28 196 457,74
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2023			1 057 129,00	100,00	1 057 129,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2023			12,00	100,00	12,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			288 873,31	54,17	533 284,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			19 481 377,04	88,17	22 094 507,74
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			280 581,00	47,44	591 444,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			8 499 684,84	170,77	4 977 222,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé Citoyen Lorraine 2023	Résumé à l'intention des citoyens	11-07-2024		Ares(2024)8116145	733041081	Résumé Citoyen Lorraine 2023	14-11-2024	nblabene
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	28-10-2024		Ares(2024)8116145	4055634237	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf	14-11-2024	nblabene

